



EUROPEAN UNION

Forum pour la Coopération en matière de Sécurité de l'OSCE No 942 Vienne, 19 février 2020

Déclaration UE sur la résolution 1540 du CSNU

Monsieur le Président, l'Union européenne et ses Etats-membres remercient les intervenants de la qualité de leurs présentations au forum pour la coopération en matière de Sécurité. Nous apprécions l'opportunité qui nous a été offerte d'en apprendre davantage sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540.

Le conseil ministériel de Bratislava a été l'occasion de rappeler notre attachement aux principes de l'OSCE gouvernant la non-prolifération ainsi que la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. En effet l'adoption d'une déclaration commémorant respectivement le vingt-cinquième et le quinzième anniversaire des documents suscités, reconnaît leur pleine pertinence aujourd'hui et réaffirme l'engagement de l'OSCE et des Etats-participants dans l'application pleine et entière des principes de l'OSCE gouvernant la non-prolifération et la résolution 1540 du CSNU. Nous nous réjouissons par ailleurs de l'inclusion d'une référence spécifique pour la promotion équitable et de la participation significative des femmes.

Au-delà de cette déclaration, l'Union européenne et ses Etats membres réitèrent leur soutien et leur engagement à la mise en œuvre de la résolution 1540 du CSNU ainsi qu'à toutes les résolutions qui ont suivi, notamment la dernière en date la 2325 (2016), ainsi qu'à la résolution 1887 de 2009, qui représentent des pierres angulaires pour le régime de la non-prolifération et sont en accord avec

les principes de coopération et de sécurité globale sur lesquels repose l'OSCE. Nous encourageons l'universalisation des traités internationaux de non-prolifération. Nous réitérons notre vive préoccupation face aux menaces portées aux régimes de non-prolifération aujourd'hui. Le risque de prolifération et de trafic illicite des armes de destruction massive, nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ainsi que de leurs vecteurs et des matériels connexes, au bénéfice d'acteurs non-étatiques, reste réel et montre que la résolution 1540 reste aujourd'hui pleinement d'actualité. La possibilité de voir des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive rend plus que jamais impératif de mettre en œuvre ces principes et mesures de non-prolifération, de les adapter à l'évolution de la menace, ainsi que de renforcer la coopération internationale, y compris en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes particulièrement préoccupés par les transferts au Moyen-Orient de biens et technologies relatifs aux vecteurs conçus pour être capables d'emporter des ADM.

L'Union européenne réaffirme son plein attachement et son soutien au travail du Comité 1540 et à la mise en œuvre concrète et efficace de ces résolutions. Elle a adopté une décision de soutien aux activités de mise en œuvre de la résolution 1540 en mai 2017 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

La revue de la mise en œuvre de la résolution 1540 et son renouvellement, tous deux prévus pour 2021, représentent une opportunité pour identifier les progrès accomplis depuis 2016, les axes d'efforts et les nouveaux défis auxquels nous devons répondre. A cet égard, l'UE soutient l'élaboration de guides de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la résolution UNSCR 1540, récemment annoncée par la présidence tadjike du FCS. Cela pourrait servir de contribution substantielle à l'examen complet 2021 de cette même résolution de la part de l'OSCE.

La pleine mise en œuvre de la résolution 1540 est essentielle. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont soumis un rapport sur la mise en œuvre de

cette résolution au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont périodiquement mis à jour. Nous soutenons l'implication de l'OSCE dans des projets concrets. L'organisation apporte par exemple son concours dans un effort conjoint d'élimination des armes chimiques dangereuses dans la zone OSCE, et développe des activités pratiques comme, entre autres, l'assistance aux Etats participants demandeurs pour l'élaboration de rapports et plans d'action nationaux, la rédaction de législations nationales de mise en œuvre, la promotion de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540.

En tant que forum de dialogue, le FCS dispose de moyens propres pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540. Certains ont déjà été mis en place, tels les points de contact de l'OSCE, qui font partie intégrante du réseau du Comité 1540 et qui se réunissent annuellement. Nous saluons également tous les Etats participants qui, dans un souci de transparence, publient et mettent à jour leurs rapports de mise en œuvre de la résolution 1540.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence turque du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre de la résolution 1540 dans la région de l'OSCE.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.

